



Depuis près de 160 ans, **Apprentis d'Auteuil**, fondation catholique reconnue d'utilité publique, agit pour permettre à des jeunes confrontés à des difficultés **de devenir des hommes et des femmes debout**.



2024

RAPPORT

FINANCIER

SOMMAIRE

Lettre de la trésorière	p. 3
Bilan	p. 4
Compte de résultat	p. 5
Annexe légale aux comptes annuels.....	p. 7
A. Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil	p. 8
B. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	p. 8
C. Description des moyens mis en œuvre.....	p. 9
D. Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes	p. 10
E. Notes relatives aux postes de bilan.....	p. 11
F. Notes relatives aux comptes de résultat	p. 18
G. Autres informations	p. 20
H. Fondations abritées.....	p. 21
I. Engagements hors bilan.....	p. 22
J. Compte de résultat par origine et destination	p. 23
K. Compte d'emploi annuel des ressources	p. 28
Rapport général du commissaire aux comptes	p. 30



LETTRE DE LA TRÉSORIÈRE



ÉLISABETH PAULY
Trésorière

La Fondation Apprentis d'Auteuil est sollicitée année après année pour répondre à des besoins de plus en plus intenses. Elle le fait au mieux et dans la mesure des moyens à sa disposition. En 2024, elle a accueilli toujours plus de jeunes et de familles confrontés à des difficultés dans un contexte social et politique instable et complexe, aussi bien dans ses établissements de l'Hexagone qu'ultramarins.

Conformément à son plan stratégique 2022-2026 et aux objectifs budgétaires fixés à la suite de ses excédents passés, Apprentis d'Auteuil a décidé cette année de recourir à ses réserves financières et de trésorerie pour financer ses activités et son investissement, notamment la mise en conformité et la rénovation de l'immobilier accueillant les jeunes et les familles. Son objectif : construire l'avenir pour continuer à soutenir les jeunes et les familles les plus fragiles.

Le niveau de trésorerie, qui atteint 154 M€ fin 2024, et les résultats déficitaires de la fondation en 2024 (-5,7 M€) sont le reflet de cet investissement dans l'avenir et dans l'anticipation réfléchie des besoins futurs. La fondation continue à accueillir les jeunes et les familles qui lui sont confiés sur tous les territoires où elle est à l'œuvre ; elle renouvelle son parc d'activité pour améliorer sa qualité de prise en charge et se mettre en conformité avec ses obligations réglementaires (décret tertiaire).

Apprentis d'Auteuil remercie celles et ceux qui ont contribué cette année, grâce à leur générosité, à construire les conditions d'accueil de demain et compte plus que jamais, dans un contexte politique et macro-économique incertain, sur l'ensemble de ses donateurs, mécènes et partenaires extérieurs, pour continuer sa mission. Face aux politiques publiques parfois tendues, ce sont ces soutiens, associés à une priorisation et une maîtrise des dépenses, qui permettent à la fondation de faire des choix éclairés en lui donnant de la visibilité sur ses capacités financières futures. Apprentis d'Auteuil

pourra ainsi conserver le niveau de trésorerie nécessaire au financement annuel de ses investissements et un niveau de réserves lui permettant de faire face aux imprévus inhérents à ses activités.

Les financements des activités de la fondation ont évolué de la manière suivante :

- ▶ Les contributions versées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont progressé de près de 8%, atteignant 294 M€, en lien avec la croissance d'activité et la prise en charge de revalorisations salariales ou de dépenses impactées par l'inflation.
- ▶ Les financements obtenus dans le cadre du Plan d'investissements dans les compétences (PIC) ont été prolongés en 2024 pour la dernière année, soit une subvention de près de 10 M€ pour accompagner les jeunes les plus éloignés de la formation et de l'emploi.
- ▶ Avec la réponse aux appels à projets du Fonds social européen (FSE), la fondation continue à chercher des modalités complémentaires de financements de ses activités (10,5 M€ en 2024).
- ▶ Le total des ressources liées à la générosité du public et aux financements accordés par les fondations familiales, d'entreprises ou abritées s'élève à 151 M€, provenant à hauteur de 102 M€ de l'encaissement des legs et donations.
- ▶ Le montant des legs et donations en portefeuille (fonds reportés, comptabilisés au bilan depuis 2020) ressort à 198 M€, en progression de 1% grâce aux dossiers de successions acceptés en 2024.

La Fondation Apprentis d'Auteuil remercie les donateurs, testateurs et entreprises partenaires, ainsi que les financeurs publics de la confiance et du soutien apportés à ses actions, qui ont permis d'aider et d'accompagner plus de 40 000 jeunes et 9 000 familles. Elle sait pouvoir compter dans les années à venir sur l'ensemble de ses soutiens financiers pour continuer d'accompagner les jeunes en difficulté et leur famille.

BILAN

BILAN ACTIF (en millions d'euros)	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	À déduire	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ (Total I)				
Immobilisations incorporelles	16,8	14,0	2,8	2,7
Frais d'établissement	1,4	1,1	0,3	0,4
Frais de recherche et développement	0,3	0,2	0,1	0,1
Donations temporaires d'usufruit	1,1	0,8	0,3	0,3
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	13,1	11,9	1,2	1,7
Immobilisations incorporelles en cours	0,9	0,0	0,9	0,1
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	871,0	530,6	340,4	318,5
Terrains	46,5	10,0	36,5	36,2
Constructions	649,5	415,4	234,2	225,7
Installations techniques, matériel et outillage industriel	132,1	105,2	26,9	25,6
Autres immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations en cours	42,8	0,0	42,8	31,1
Avances et acomptes	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	146,5	8,9	137,6	135,2
Immobilisations financières	106,1	14,2	91,9	106,7
Participations et créances rattachées	21,0	4,1	16,9	17,0
Autres titres immobilisés	63,3	0,6	62,7	70,3
Prêts	19,8	9,5	10,3	17,7
Autres immobilisations financières	2,0	0,0	2,0	1,7
Total I	1140,3	567,6	572,7	563,1
ACTIF CIRCULANT (Total II)				
Stocks en cours	0,3	0,0	0,3	0,4
Créances	197,5	10,4	187,1	179,2
Créances clients, usagers et comptes rattachés	54,0	6,1	47,9	49,0
Créances reçues en legs et donations	93,9	0,6	93,3	89,2
Autres créances	49,5	3,6	45,9	41,0
Valeurs mobilières de placement	0,1	0,0	0,1	0,4
Instruments de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Disponibilités	91,4	0,0	91,4	97,9
Charges constatées d'avance	2,4	0,0	2,4	1,7
Total II	291,6	10,4	281,3	279,6
Frais d'émission des emprunts (III)	0,0	0,0	0,0	0,0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de conversion actifs (V)	0,0	0,0	0,0	0,0
Bilan actif (I + II)	1 431,9	578,0	854,0	842,7

Règles et méthodes comptables: En application du règlement n° 2018-06, les biens acquis par legs ou donations ont été intégrés dans le bilan. Les comptes annuels de cet exercice ont été établis en conformité avec les règlements n° 2014-03, 2018-06 et 2019-04, leur présentation détaillée est incluse dans notre rapport financier.

BILAN PASSIF (en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES (Total I)		
Fonds propres sans droits de reprise	71,7	71,7
Fonds propres statutaires	57,5	57,5
Fonds propres complémentaires	14,2	14,2
Fonds propres avec droits de reprise	0,8	0,8
Fonds propres statutaires	0,0	0,0
Fonds propres complémentaires	0,8	0,8
Écarts de réévaluation	0,0	0,0
Réserves	150,1	146,5
Réserves statutaires et contractuelles	24,1	21,5
Réserves pour projet de l'entité	28,9	27,9
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	28,9	27,9
Autres réserves	97,1	97,1
Report à nouveau	112,2	93,6
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-6,1	-3,0
Excédent ou déficit de l'exercice	-5,8	22,2
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-4,1	-3,8
Situation nette (sous total)	329,1	334,9
Fonds propres consommables	1,4	1,0
Subventions d'investissement	35,8	35,6
Provisions réglementées	1,0	1,0
dont provisions réglementées des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1,0	1,0
Total I	367,2	272,4
Fonds reportés et dédiés (Total II)		
Fonds reportés liés aux legs et donations	202,6	200,1
Fonds dédiés	17,2	17,3
Total II	219,8	217,3
Provisions (Total III)		
Provisions pour risques	11,2	10,4
Provisions pour charges	20,4	22,5
Total III	31,6	32,9
Dettes (Total IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,7	0,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100,7	91,8
Emprunts et dettes financières divers	1,5	1,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24,0	23,7
Dettes des legs ou donations	34,0	29,8
Dettes fiscales et sociales	41,6	43,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8,6	8,5
Autres dettes	10,0	5,4
Instruments de trésorerie	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	14,4	15,2
Total IV	235,5	220,0
Écarts de conversion passif (V)	0,0	0,0
Bilan passif (I + II + III + IV)	854,0	842,7

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,0	0,0
Ventes de biens et services	49,7	50,1
Ventes de biens	2,6	2,5
dont vente de dons en nature	1,9	1,8
Ventes de prestations de services	47,2	47,6
dont parrainages	0,0	0,0
Produits de tiers financeurs	495,6	472,3
Concours publics et subventions d'exploitation	344,3	320,2
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1,6	2,2
Ressources liées à la générosité du public	143,2	145,1
Dons manuels	40,1	37,7
Mécénats	1,4	1,3
Legs, donations et assurances-vie	101,7	106,1
Contributions financières	6,5	4,8
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	11,9	12,4
Utilisation des fonds dédiés	9,2	11,0
Autres produits	6,5	6,5
Total des produits d'exploitation (Total I)	572,9	552,2
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,1	0,2
Variation de stock	0,1	-0,1
Autres achats et charges externes	149,5	141,1
Aides financières	21,0	21,0
Impôts, taxes et versements assimilés	30,0	27,6
Salaires et traitements	217,9	206,4
Charges sociales	95,3	88,6
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	41,3	40,1
Dotations aux provisions	1,9	2,4
Reports en fonds dédiés	9,1	10,1
Autres charges	6,3	5,8
Total des charges d'exploitation (Total II)	572,3	543,1
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	0,3	0,3
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,6	0,4
Autres intérêts et produits assimilés	3,4	2,1
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,4	2,3
Différences positives de change	0,0	0,0
Produits nets sur sessions de valeurs mobilières de placement	0,0	0,3
Total des produits financiers (Total III)	4,7	5,5

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissement et provisions	8,1	0,9
Intérêts et charges assimilés	2,1	1,5
Différences négatives de charge	0,0	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements	0,0	0,0
Total des charges financières (Total IV)	10,2	2,4
Résultat financier (III - IV)	-5,6	3,0
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)	-5,0	12,1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,7	1,2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	52,1	67,7
Reprises sur provision transfert de charges	0,3	0,0
Total des produits exceptionnels (Total V)	53,0	68,9
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7,3	2,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46,3	56,7
Dotation exceptionnelle sur les amortissements et provisions	0,3	0,1
Total des charges exceptionnelles (Total VI)	53,8	58,8
Résultat exceptionnel (V - VI)	-0,8	10,1
Participation des salariés (VII)	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,0	0,0
Total des produits (I + III + V)	630,6	626,5
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	636,4	604,4
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5,8	22,2
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-4,1	-3,8
dont excédent ou déficit des activités gestion propre	-1,7	26,0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,9	1,0
Prestations en nature	32,2	29,9
Bénévolat	2,3	1,8
Total	35,4	32,8
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,9	1,0
Mise à disposition gratuite de biens	0,0	0,0
Prestation en nature	32,2	30,0
Personnel bénévole	2,3	1,8
Total	35,4	32,8



- A.** Objet social de la Fondation
Apprentis d'Auteuil
- B.** Nature et périmètre
des activités ou missions
sociales réalisées
- C.** Description des moyens
mis en œuvre
- D.** Faits caractéristiques,
principes comptables,
méthodes d'évaluation,
comparabilité des comptes
- E.** Notes relatives aux postes
de bilan
- F.** Notes relatives
aux comptes de résultat
- G.** Autres informations
- H.** Fondations abritées
- I.** Engagement hors bilan
- J.** Compte de résultat
par origine et destination
- K.** Compte d'emploi annuel
des ressources

AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE LÉGALE

A. OBJET SOCIAL DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

La fondation anciennement dénommée « Les Orphelins Apprentis d'Auteuil », puis « Fondation d'Auteuil », fondée en 1866 par l'abbé Roussel et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1929, prend le nom de Fondation Apprentis d'Auteuil. Institution d'inspiration catholique, elle est placée sous la responsabilité pastorale de l'archevêque de Paris.

Usuellement, elle peut prendre le nom d'Apprentis d'Auteuil.

ELLE A POUR BUT :

- ▶ d'accueillir, sans considération d'origine, de religion ni de ressources, à la demande notamment des familles ou de leurs représentants légaux, des services sociaux, ou de l'institution judiciaire, des jeunes (enfants, adolescents ou jeunes adultes), garçons ou filles rencontrant des difficultés, et notamment en rupture familiale, sociale, scolaire ou en processus d'exclusion, victimes de maltraitance ou de carences affectives, orphelins, abandonnés ou issus de familles en détresse ;
- ▶ de leur donner une formation spirituelle, morale et physique, d'assurer leur éducation pour les préparer à une insertion sociale et professionnelle, et de travailler la qualité des liens familiaux ;
- ▶ de les aider et les soutenir dans la vie en s'efforçant de maintenir, avec eux et entre eux, des liens de confiance amitié ;
- ▶ d'accompagner les familles fragilisées, en particulier dans l'exercice de leur fonction parentale.

B. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

LES MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES PAR LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL SONT LES SUIVANTES

- ▶ **Soutien aux familles – Petite enfance** avec comme objectif d'accompagner les familles dans leur rôle éducatif ;
- ▶ **Lutte contre le décrochage scolaire** permettant de former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun ;
- ▶ **Insertion/Formation des 16-25 ans** afin de favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle ;
- ▶ **Protection de l'enfance** pour accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesures de protection ;
- ▶ **Présence d'anciens jeunes** avec pour objectif de les accompagner et de les suivre.

Elles sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain, ainsi que sur certains territoires d'outre-mer et à l'étranger, grâce à des partenariats avec des associations ou entités juridiques dont l'objet social est proche de celui de la fondation.



C. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

LES MOYENS D'ACTION DE LA FONDATION SONT NOTAMMENT LES SUIVANTS

- ▶ **Des équipes éducatives et pédagogiques** au service d'une approche globale visant à assurer un parcours personnalisé à chaque jeune accueilli ;
- ▶ **Des établissements, des services ou des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de formation** (par voie initiale scolaire ou par apprentissage au sens de l'article L.6211-2 du code de travail, en alternance, formation continue...), **de remobilisation ou d'insertion**, de toute nature, pour les jeunes qui lui sont confiés, ou pour les familles accompagnées ;
- ▶ **Des mesures d'assistance adaptées à la prise en charge des jeunes** qu'elle accueille dans ses établissements, services ou dispositifs ou qu'elle confie à des familles d'accueil ;
- ▶ **Des actions de soutien à la parentalité.**

AINSI QUE

- ▶ **La générosité du public** correspondant à la réception de versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 b) de l'article 200 et au 1 a) de l'article 238 bis du code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien ;



- ▶ **L'ouverture de comptes individualisés pour les fondations sous égide ou fondations abritées**, afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et/ou 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts ;

- ▶ **L'apport de concours financiers** sous toutes ses formes autorisées à des personnes morales qui concourent à un but cohérent avec celui de la fondation.

- ▶ **Des conventions de partenariat**, notamment avec des entités publiques

ou privées œuvrant, en France ou à l'étranger, dans son domaine d'activité ou en cohérence ou complémentarité avec lui, ou auxquelles la fondation apporte son soutien ;

- ▶ **La mise en place ou la participation à des projets de coopération**, regroupements, opérations de mutualisation, ou à la conclusion de partenariats ou d'alliances avec des partenaires ayant le même but, ou à un but complémentaire ;
- ▶ **La création ou la prise de participation** à toute personne morale dont les activités contribuent à la réalisation de son but ;
- ▶ **Des dispositifs promouvant l'accompagnement des jeunes et des familles**, entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- ▶ **Des publications et magazines** de liaison ou tout autre moyen de communication entre la fondation, ses bienfaiteurs, ses partenaires, les jeunes, les familles, etc. ;
- ▶ **Des manifestations artistiques, culturelles, charitables** ou autres, valorisant notamment le fruit des efforts des jeunes ou le résultat de leurs travaux ;
- ▶ **Toute autre action de communication et de plaidoyer.**

ET ENFIN

- ▶ Tout moyen d'action ayant pour objet de réaliser, directement ou indirectement, le but qu'elle s'est fixé en faveur des jeunes rencontrant des difficultés et des familles en France ou à l'étranger.

D. FAITS CARACTÉRISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES

D.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans ceux de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Au 31 décembre 2024, la Fondation Apprentis d'Auteuil abrite 30 fondations, dont 1 fermeture (Paul Cléry-Melin) et 5 créations :

- ▶ Apeliote,
- ▶ Paul Rogard,
- ▶ Alice & Papillons,
- ▶ Dora pour l'insertion des jeunes,
- ▶ Pierres par pierre.



D.2. MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations, conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations, et son adaptation apportée par le règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

D.3. COMPARATIBILITÉ DES COMPTES

Les comptes 2024 de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont présentés sous le format recommandé par les derniers règlements applicables et sont comparables aux comptes annuels établis lors de l'exercice précédent.

D.4. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est survenu à ce jour.

E. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

E. 1. ACTIFS

E.1.1. IMMOBILISATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et en application du règlement n° 2018-06, les biens donnés ou légués à la Fondation Apprentis d'Auteuil et destinés à être vendus, ainsi que les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif.

Les mouvements sur les immobilisations peuvent se présenter de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	16.7	0.0	1.4	1.3	16.8
Immobilisations corporelles	822.3	0.0	56.1	7.5	871.0
Terrains	45.6	0.6	0.9	0.6	46.5
Constructions	621.7	28.1	3.7	4.0	649.5
Autres immobilisations corporelles	124.0	0.5	10.3	2.7	132.1
Immobilisations corporelles encours	31.1	-29.3	41.2	0.2	42.8
Immobilisations financières	113.1	0.0	46.9	54.0	106.1
Total	952.2	0.0	104.5	62.8	993.8

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Donation temporaire d'usufruit	1.1	0.0	0.3	0.2	1.1
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	142.3	0.0	42.3	38.1	146.5
Total	143.3	0.0	42.5	38.3	147.6

E.1.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les donations temporaires d'usufruit sont de deux natures principales :

- ▶ revenus financiers issus d'actifs de même nature (actions, obligations, etc.) ;
- ▶ revenus locatifs issus d'actifs immobiliers.

Elles sont évaluées dans l'acte de donation, grâce à l'estimation des produits nets réels attendus sur la durée de mise à disposition et elles sont amorties sur une durée égale à la durée de cette même mise à disposition.

À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable par nature d'actifs mis à disposition était la suivante :

Donations temporaires d'usufruit issues d'actifs financiers	0,8 M€
Donations temporaires d'usufruit issues d'actifs immobiliers	0,3 M€
Total	1,1 M€

E.1.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il est précisé que les biens donnés ou légués et destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan de la Fondation Apprentis d'Auteuil pour la valeur acceptée par le conseil d'administration. Cette valeur correspond à la valeur vénale et a pour contrepartie la constitution d'un fonds reporté d'un montant équivalent. Durant l'exercice cette classe d'actifs a augmenté de 2,5 M€ en valeur nette.

Principaux investissements réalisés en 2024 :

► Île-de-France :

- Campus éducatif et écologique Saint-Philippe (Meudon) : 3,9 M€
- Groupe scolaire de Bagneux : 1,7 M€
- Collège Poullart des Places (Orly) : 1,2 M€

► Nord-Est :

- Marcel Callo (collège + maison des familles) : 6,8 M€
- MECS Don Bosco (nouveau pavillon + aménagement) : 0,8 M€
- MECS Saint-Jacques (La Case) : 0,7 M€

► Nord-Ouest :

- Collège Notre-Dame du Bon Accueil (création internat) : 1,6 M€

► Sud-Ouest :

- IES Blanquefort (St Joseph) : 3,1 M€
- Saint-Jean (gymnase) : 1,4 M€
- Sainte-Bernadette (réhabilitation du sous-sol & cuisine) : 1 M€

► Sud-Est :

- Jean-Marie Vianney (UV hors les murs + rénovation) : 1,1 M€
- Saint-Benoît : 0,6 M€

► Immobilier de rapport siège :

- Rue Berger : 0,9 M€
- Rue Michel Ange : 0,6 M€

E.1.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les actifs financiers détenus par la fondation sont de plusieurs natures :

- Titres de participations et créances rattachées : 21 M€
- Titres de placements immobilisés : 63 M€
- Prêts accordés aux filiales et cautions versées : 22 M€

Les principales participations détenues par la fondation sont les suivantes :

Société	Capitaux propres	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT dernier exercice	Résultat net dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Auteuil Insertion	0,20	100 %	0,00	2,94	0,01	0,0
SCI La Cadène	-2,58	98 %	0,00	0,24	0,03	0,0
SCI Sentier Archangé	5,82	100 %	5,65	0,78	0,08	0,0
SCI Rose d'Or	8,53	50 %	4,00	0,47	0,44	0,0
Total	11,98		9,65	4,43	0,57	0,0



La fondation a abandonné, au profit de ses filiales, une partie de ses créances :

- Auteuil Insertion : 117 K€
- AFEPT : 500 K€
- Apprentis d'Auteuil Mayotte : 2 156 K€
- Association Saint Jean Bosco : 1 061 K€
- L'espérance Patronage Saint Louis : 1 896 K€

E.1.1.4. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Tableau des amortissements et provisions sur les actifs immobilisés :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisation incorporelles	14,1	1,3	1,3	14,0
Immobilisations corporelles	503,8	31,9	5,1	530,6
Total terrains et constructions	405,4	22,5	2,5	425,4
Autres immobilisations corporelles	98,4	9,4	2,6	105,2
Immobilisations financières	6,4	8,0	0,2	14,2
Total	524,3	41,2	6,7	558,7

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les modalités de calcul des amortissements appliqués par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

Logiciels	3 à 7 ans
Donations temporaires d'usufruit	1 à 11 ans
Aménagement des terrains	5 à 10 ans
Construction	
• Structure	35 à 50 ans
• Menuiseries intérieures et extérieures	15 à 25 ans
• Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 à 25 ans
• Électricité, sécurité incendie	15 à 25 ans
• Aménagement	10 ans
Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier d'hébergement	5 ans

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la Fondation et en cours de revente, constituée durant les exercices précédents, a diminué de 0.3 M€ durant cet exercice et s'élève à 1.6 M€ au 31 décembre 2024.

Les biens immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus ne sont pas amortis mais tiennent compte d'une provision pour dépréciation pour un montant de 8.9 M€.

Le tableau des mouvements des amortissements et provisions concernant cette catégorie de biens peut être présenté de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	7,1	3,1	1,4	8,9
Total	7,1	3,1	1,4	8,9

E.1.2. STOCKS

Ils sont essentiellement constitués de marchandises revendues en l'état, de produits alimentaires, ainsi que de fournitures scolaires.

E.1.3. CRÉANCES

Au 31 décembre 2024, la valeur brute des biens mobiliers issus de legs et donations, comptabilisés à l'actif du bilan en application du règlement ANC 2018-06 sont de 93.9 M€. La contrepartie de cette valeur est la constitution d'un fonds reporté pour un montant équivalent.

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constituées des sommes dues par les Conseils Départementaux (services de l'Aide sociale à l'Enfance) et les familles. Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir :

Données exprimées en millions d'euros	- d'1 an	+ d'1 an	Total
Clients et comptes rattachés	43,5	10,5	54,0
Créances reçues par legs ou donations	93,9	0,0	93,9
Autres créances	46,1	3,4	49,5
Total	183,5	14,0	197,5

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes de « créances d'exploitation » se répartit de la façon suivante :

Clients	5,0 M€
Autres créances	0,6 M€
Total	5,6 M€

E.1.4. TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions sur stock	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur créances clients	4,8	7,3	6,0	6,1
Provisions sur créances reçues par legs et donations	0,2	0,5	0,0	0,6
Provisions sur autres créances	2,9	1,5	0,7	3,6
Total	7,9	9,2	6,8	10,4

E.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

E. 2. PASSIF

E.2.1. FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

Données exprimées en millions d'euros	Début Exercice	Mouvements de situation nette sociale	Affectation résultat		Augmentation		Diminution		Fin Exercice
		Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droits de reprise	71,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	71,7
Fonds propres avec droits de reprise	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Réserves	118,6	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	121,2
Report à nouveau	96,6	-1,8	23,4	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	118,2
Excédent ou déficit de l'exercice	26,0	-0,1	-26,1	0,3	-1,7	0,0	0,0	0,0	-1,7
Sous total des postes sous gestion propre	313,7	-1,8	0,0	0,8	-1,7	0,0	0,0	0,0	310,3
Fonds propres sans droits de reprise	0,0	-1,8	23,4	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres avec droits de reprise	0,0	0,0	-26,0	0,4	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves	27,9	1,8	0,0	0,8	-1,7	0,0	0,0	0,0	28,9
Report à nouveau	-3,0	0,8	-3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,1
Excédent ou déficit de l'exercice	-3,8	0,0	3,8	0,0	-4,1	0,0	0,0	0,0	-4,1
Sous total des postes sous gestion contrôlée	21,1	1,8	0,0	0,0	-4,1	0,0	0,0	0,0	18,8
Dotations consommables	1,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	-1,0	0,0	1,4
Subventions d'investissements	35,6	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	-3,3	0,0	35,8
Provisions réglementées	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Total des fonds propres	372,4	0,0	0,0	0,8	-0,8	0,0	-4,3	0,0	367,2

La variation constatée durant l'exercice s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice d'un montant de -5,7 M€. Le montant de la dotation non consommable s'élève à 57,5 M€ et est composée de 56 M€ de biens immobiliers et de 1,5 M€ d'actifs financiers.

Les biens ont fait l'objet d'une évaluation en 2024 :

Données exprimées en millions d'euros	Valeur actuelle libre au 31/12/2024	Valeur origine
Ets Saint-Charles, Le Vézinet	7,1	6,7
Ets Saint-Antoine, Marcoussis	16,9	9,8
Ets Sacré-Cœur, Thiais	15,3	12,2
Ets Saint-Jean, Sannois	26,4	22,2
Vitagliano Marseille	22,8	3,8
Total	88,6	54,7

E.2.2.SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Entrée	Sortie	Quote-part virée au résultat	Fin d'exercice
Subventions d'investissement	81,2	3,5	-2,1		82,6
Subventions d'investissement inscrites au résultat	-45,6		2,1	-3,3	-46,8
Total	35,6	3,5	0,0	-3,3	35,8

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées ou financées par la générosité du public.

Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la ressource initiale, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage).

Le montant des quotes-parts virées au compte de résultat s'élève en 2024 à 3,3 M€.

E.2.3.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions liées à la législation sociale	2,9	0,2	0,0	3,1
Provisions pour risques sur établissements et filiales	2,8	0,7	0,1	3,3
Provision pour charges legs	4,1	1,8	1,8	4,2
Provision pour litiges sociaux	2,3	1,1	0,9	2,4
Autres provisions pour risques	2,4	0,0	0,1	2,3
Provision pour indemnité de départ en retraite	15,7	0,0	1,1	14,6
Provision pour restructuration	1,5	0,0	0,9	0,6
Autres provisions pour charges	1,2	0,0	0,2	1,0
Total	32,9	3,7	5,1	31,6

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision.

Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- ▶ calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite ;
- ▶ application d'un taux de rotation tenant compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié ;
- ▶ application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié ;
- ▶ utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des Actuariers ;
- ▶ utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur 10 ans des écarts « actuariels ».

Le montant de la provision pour charges en lien avec les legs et donations reçus constituée en application du règlement n° 2018-06 est de 4,2 M€.

E.2.4. FONDS REPORTÉS

En application du règlement ANC 2018-06, la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Mouvements de postes à postes	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs et donations	199,8	-0,2	91,5	88,7	202,3
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3
Total	200,1	-0,3	91,5	88,7	202,6

E.2.5. FONDS DÉDIÉS

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs.

L'ensemble de ces fonds dédiés financent des projets liés à l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	Début d'exercice	Mouvements de postes à postes	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Subventions d'exploitation	4,9	0,0	1,3	4,3	1,9
Ressources liées à la générosité du public	5,2	0,0	4,1	1,2	8,2
Contributions financières d'autres organismes	7,1	0,0	3,7	3,7	7,1
Total	17,3	0,0	9,1	9,2	17,2

Le montant des fonds dédiés de plus de 2 ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 0,1 M€.

E.2.6. EMPRUNTS

Dans le cadre de contrats à impacts sociaux destinés à financer des activités en faveur des jeunes, la fondation a remboursé des emprunts obligataires pour 0,2 M€. Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 18,2 M€. Ils sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers. L'échéancier des dettes financières peut se résumer ainsi :

Données exprimées en millions d'euros	Degré d'exigibilité du passif			
	Échéances			
	Montant brut	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,7	0,7	0,0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100,2	20,7	32,2	47,3
Dont...				
... à plus de 2 ans à l'origine	90,2	10,7	32,2	47,3
... à 2 ans maximum à l'origine	10,0	10,0		
Emprunts et dettes financières diverses	1,5	1,5		

E.2.7. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Données exprimées en millions d'euros	- d'1 an	+ d'1 an	Total
Avances et acomptes reçus	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24,0	0,0	24,0
Dettes des legs ou donations	34,0	0,0	34,0
Dettes fiscales et sociales	41,6	0,0	41,6
Dettes sur immobilisations	8,6	0,0	8,6
Autres dettes	10,0	0,0	10,0
Total	118,1	0,0	118,1

Les charges à payer incluses dans les postes de « dettes d'exploitation » se répartissent de la façon suivante :

Données exprimées en millions d'euros	2024	2023
Fournisseurs	5,0	4,1
Personnel	12,7	15,6
Organismes sociaux	6,2	7,0
État	1,6	1,6
Autres dettes	3,1	2,5
Total	28,6	30,8

E.2.8. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.



F. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

F. 1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de 573 M€ et, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- ▶ concours publics et subventions d'exploitation : 344,3 M€ ;
- ▶ générosité du public : 143,2 M€ ;
- ▶ ventes de prestations de services : 49,7 M€ ;
- ▶ autres contributions financières : 6,5 M€ ;
- ▶ versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable : 1,6 M€.

F.1.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le montant des legs et donations inscrits en résultat au cours de cet exercice est de 101,7 M€, le détail de cette somme est le suivant :

Données exprimées en millions d'euros	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	26,8
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	76,3
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	38,9
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1,4
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	88,9
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-38,1
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-3,6
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-91,5
Autres encaissements nets liés aux legs et donations	2,4
Total	101,7

Les dons sont comptabilisés lors de leur réception, mais compte tenu du nombre important de chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année 2025. Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2024, année de leur émission, comme lors des années précédentes.

F.1.2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

F.1.3. REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS – TRANSFERT DE CHARGES

Il s'agit principalement de reprises de provisions pour dépréciation des créances, ainsi que des reprises de provisions sur risques et charges d'exploitation.

F.1.4. AUTRES PRODUITS

Ils incluent essentiellement des quotes-parts virées au compte de résultat de subventions d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée aux investissements.

Données exprimées en millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023	Variations	
			M€	%
Total	6,5	6,5	0,0	1 %
dont quote-part de subventions virées au compte de résultat	3,3	2,9	0,4	14 %

F.1.5. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'HLM, le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine, ainsi que les frais de communication.

Données exprimées en millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023	Variations	
			M€	%
Autres achats et charges externes	149,5	141,1	8,4	6 %

F.1.6. LOYERS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Il s'agit des loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

Données exprimées en millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023	Variations	
			M€	%
Loyers HLM	0,3	0,3	0,0	5 %

F.1.7. EFFECTIFS

Données exprimées en nombre de personnes		Enseignement Formation	Éducatif	AES	Total
Effectifs (personnes payées et présentes au 31/12/2024)	Femmes	552	2 407	1 478	4 437
	Hommes	404	1 269	761	2 434
	Total	956	3 676	2 239	6 871

F. 2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice est un bénéfice de -5,6 M€.

Ce résultat comprend les produits liés à nos placements financiers pour 4,2 M€, ainsi que les charges liées aux financements de nos investissements (dont une part importante est présentée à des tiers financeurs) à hauteur de 2,1 M€.



Des provisions financières ont été comptabilisées à hauteur de 7,8 M€.

Le montant des cessions des actifs financiers s'est traduit dans les comptes de l'exercice par un produit de 1,2 M€.

F. 3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé durant l'exercice est de -0,8 M€.

Il est essentiellement constitué de produits de cessions d'actifs immobilisés pour 5,7 M€ et de créances irrécouvrables sur les filiales à hauteur de 5,7 M€.

G. AUTRES INFORMATIONS

G. 1. DONS EN NATURE

Les ressources en nature de la fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 0,9 M€ en 2024.

G. 2. BÉNÉVOLAT ET MÉCÉNAT

1 672 missions de bénévolat ont été réalisées en 2024 en faveur de la fondation ce qui représente un équivalent temps plein de 72,1 personnes.

La contribution de ce bénévolat est valorisée pour un montant de 2,3 M€ charges sociales incluses. Elle est calculée sur la base :

- ▶ du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les familles) ;
 - vie des établissements ;
 - collectes et événements ;
- ▶ du salaire moyen des Français INSEE pour les contributions volontaires aux activités de :
 - insertion professionnelle ;
 - expertise métier.

La Fondation Apprentis d'Auteuil a également bénéficié en 2024 de 1,7 M€ de mécénat de compétence, grâce au soutien de différentes entreprises.

G. 3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier. Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2024.

G. 4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

Données exprimées en milliers d'euros	KPMG SA
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	112
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	33
Total des honoraires	145

Le mandat de la société KPMG a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes de la fondation et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

G. 5. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En application du règlement n° 2019-04, il est précisé ci-après l'impact dans le résultat des activités médico-sociales dont la Fondation Apprentis d'Auteuil est gestionnaire :

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité Données exprimées en milliers d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
RÉSULTAT COMPTABLE	-5,8	22,2
Réprise du résultat d'exercices antérieurs	5,9	8,4
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	0,2	30,6
Dont résultat effectif sous gestion propre	4,2	34,4
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-4,1	-3,8

H. FONDATIONS ABRITÉES

Le poids des fondations abritées sous égide dans les comptes annuels de la Fondation Apprentis d'Auteuil peut être présenté de la façon suivante :

Éléments du bilan (en millions d'euros)	2024	2023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1,2	1,2
Immobilisations financières	6,1	6,2
Placements et disponibilités	5,0	4,7
Total bilan actif	12,2	12,0
Fonds associatifs	5,7	5,7
Fonds propres consommables	1,5	1,0
Fonds reportés liés aux legs et donations	1,2	1,2
Fonds dédiés	2,0	2,7
Provisions pour charges	0,0	0,0
Dettes et produits constatés d'avance	1,8	1,5
Total bilan passif	12,2	12,0

Éléments du compte de résultat (en millions d'euros)	2024	2023
Total des produits d'exploitation	3,4	4,2
Dont versements des fondateurs (flux) ou consommation de la dotation consommable	1,6	2,2
Dont utilisation des fonds dédiés	1,4	1,2
Total des charges d'exploitation	3,6	4,3
Dont subventions versées	2,8	2,5
Dont report des fonds dédiés	0,7	1,7
Résultat d'exploitation	-0,1	-0,1
Produits financiers	0,2	0,1
Résultat financier	0,2	0,1
Résultat de l'exercice	0,1	0,0



I. ENGAGEMENTS HORS BILAN

I. 1. ENGAGEMENTS DONNÉS

Une promesse d'affectation hypothécaire de 1^{er} rang a été donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt immobilier. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2024 s'élève à 0,2 M€.

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par SOLENDI.

L'encours des emprunts au 31 décembre 2024 s'élève à 0,27 M€.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à 1 M€ dont 0,9 M€ au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archangé au bénéfice de la Banque Postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archangé en vue de construire un ensemble immobilier.

Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 7,2 M€.

La fondation s'est engagée pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'association Providence Saint-Nizier continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

Une caution solidaire en faveur de l'AFEPT a été donnée à la Société Générale en garantie d'une facilité de caisse de 0,2 M€.

I. 2. ENGAGEMENTS REÇUS

Le montant des legs et donations dont la Fondation Apprentis d'Auteuil a été informée avant la fin de l'exercice est de 8 M€.

L'encours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou par des communes s'élève, au 31 décembre 2024, à 27,4 M€.

I. 3. MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Éducation nationale.

En 2024, le montant de ces salaires chargés correspondait à 30,4 M€ pour 738 salariés contre 29,2 M€ en 2023 pour 721 salariés.



J. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Conformément à l'article 432-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables
n° 2018-06.

RESSOURCES 2024 (en millions d'euros)	Total ressources 2024	Dont générosité du public	Total ressources 2023	Dont générosité du public
A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	165,3	165,3	171,1	171,1
1.1. Cotisations sans contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2. Dons, legs et mécénat	145,1	145,1	146,9	146,9
Dons manuels	42,0	42,0	39,5	39,5
Legs, donations et assurances-vie	101,7	101,7	106,1	106,1
Mécénat	1,4	1,4	1,3	1,3
1.3. Autres produits liés à la générosité du public	20,2	20,2	24,2	24,2
Dont actifs immobiliers et financiers	14,1	14,1	18,0	18,0
2. Produits non liés à la générosité du public	51,0		50,9	
2.1. Cotisations avec contreparties	0,0		0,0	
2.2. Parrainage des entreprises	0,0		0,0	
2.3. Contributions financières sans contreparties	8,2		7,0	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	42,9		43,9	
3. Subventions et autres concours public	347,8		323,6	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	10,9	0,9	13,3	1,3
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	9,2	1,2	11,0	1,5
Total	584,2	167,4	569,8	173,8
EMPLOIS 2023 (en millions d'euros)	Emplois 2024	Dont générosité du public	Emplois 2023	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	526,2	126,5	491,3	117,5
1.1. Réalisées en France	524,7	124,9	489,8	115,9
Actions réalisées par l'organisme	512,1	112,3	477,0	103,2
Versement à organisme central ou autres organismes en France	12,6	12,6	12,8	12,8
1.1. Réalisées à l'étranger	1,6	1,6	1,5	1,5
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	1,6	1,6	1,5	1,5
2. Frais de recherche de fonds	28,6	28,4	27,9	27,6
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	25,6	25,6	24,8	24,8
2.1.1. Frais de collecte	19,4	19,4	19,3	19,3
2.1.2. Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	6,2	6,2	5,5	5,5
2.1. Frais de recherche d'autres ressources	2,9	2,8	3,1	2,9
3. Frais de fonctionnement	7,1	5,2	7,2	6,1
4. Dotation aux provisions et dépréciations	18,9	0,5	11,2	2,0
5. Impôts sur les bénéfices	0,0		0,0	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	9,1	4,1	10,1	1,2
Total	589,9	164,7	547,6	154,5
Excédent de ressource de l'exercice	-5,8	2,7	22,2	19,4

RESSOURCES 2024 (en millions d'euros)	2024		2023	
B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	35,4	35,4	32,8	32,8
Bénévolat	2,3	2,3	1,8	1,8
Prestations en nature	32,2	32,2	29,9	29,9
Dons en nature	0,9	0,9	1,0	1,0
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-	-	-	-
3. Subventions et autres concours public	-	-	-	-
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	-	-	-	-
Total	35,4	35,4	32,8	32,8
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	33,9	33,9	31,5	31,5
Réalisées en France	33,9	33,9	31,5	31,5
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	1,1	1,1	0,9	0,9
3. Contributions volontaires au fonctionnement	0,5	0,5	0,4	0,4
Total	35,4	35,4	32,8	32,8

En 2024, 89,2 % des dépenses ont été consacrées à l'action directe en faveur des jeunes et des familles.

J. 1. CONTENU DES RUBRIQUES DU CROD

J.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

Produits liés à la générosité du public

- ▶ *Cotisations sans contrepartie*: sans objet cette année.
- ▶ *Le poste « Dons, legs et mécénat »* est constitué des ressources suivantes :
 - dons manuels (y compris ventes de dons en nature),
 - legs, donations et assurances-vie (y compris capitaux décès),
 - mécénat.
- ▶ *La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public »* comprend :
 - revenus d'immeubles financés par la GP (y compris + ou – values de cession),
 - revenus des actifs financiers financés par la GP (y compris + ou – values de cession),
 - revenus liés aux portes ouvertes, aux kermesses.

Produits non liés à la générosité du public

- ▶ *Cotisations avec contrepartie*: sans objet cette année.
- ▶ *Parrainage des entreprises*: sans objet cette année.
- ▶ *Contributions financières sans contrepartie*: il s'agit des versements reçus d'entités juridiques à but non lucratif de type associations ou fondations.
- ▶ *Autres produits non liés à la générosité du public*: il s'agit principalement des participations des familles et des produits des formations.

Subventions et autres concours publics

- ▶ Cette rubrique inclut les produits ASE, la taxe d'apprentissage et les subventions européennes et d'état, ainsi que la quote-part des subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

Reprises sur provisions et dépréciations

- ▶ Cette rubrique comprend les reprises sur les risques constitués les années précédentes pour des créances familles, dépréciations immobilières, financières et provisions d'exploitation.

Utilisations des fonds dédiés antérieurs

- ▶ Utilisation des ressources perçues lors d'exercices précédents et affectées à des projets précis (ressources affectées).

J.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

Contenu des missions sociales

5 catégories de missions sociales sont distinguées.

- ▶ Soutien aux familles – Petite enfance : **accompagner les familles dans leur rôle éducatif.**

Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants – dont la plateforme téléphonique nationale Écoute info familles).

NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

- ▶ Lutte contre le décrochage scolaire : **former les enfants de 6 à 16 ans** en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun.

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais, etc.).

- ▶ Insertion/Formation : **favoriser l'insertion des 16-25 ans**, de la formation à l'insertion sociale et professionnelle.

Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle – lycées professionnels et agricoles, dont sections d'apprentissage, et internats – centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement – résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT).

- ▶ Protection de l'enfance : **accueillir les enfants confiés** par les conseils départementaux ou les juges **dans le cadre de mesure de protection.**

Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants, centre maternel, services de protection de l'enfance.

- ▶ Anciens : **accompagner et suivre les anciens.**

Frais de recherche de fonds

- ▶ Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1) : frais d'appel et de traitement des dons, legs, autres libéralités, mécénat (en pourcentage de la collecte GP) ainsi que les charges liées aux actifs financiers et immobiliers issues de la générosité du public.

- ▶ Frais de recherche des autres ressources (rubrique 2.2) : charges de la direction de recherche de financements publics, des activités marchandes et fondations abritées.

Frais de fonctionnement

- ▶ Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège non lié aux établissements réalisant les missions sociales.

Dotation aux provisions et dépréciations

- ▶ Ces dotations sont constituées pour couvrir des risques de créances familles, dépréciations immobilières, financières et d'exploitation.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

- ▶ Cette rubrique est dédiée aux ressources perçues durant l'exercice et affectées à des projets précis qui n'ont pas été utilisées.

J. 2. RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIFFÉRENTES RUBRIQUES DU CROD

Affectation des coûts directs

- ▶ Le principe retenu est d'affecter les coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts des établissements d'activité, des directions régionales, du centre financier interrégional, de la direction des ressources éducation études et accompagnement (DREAM), de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte et des responsables mécénat régionaux sont affectés aux frais de recherche de fonds ; ceux de la direction de la communication sont affectés en partie aux frais de fonctionnement, et en partie aux frais de recherche de fonds (la campagne de notoriété étant affectée à 100 % aux frais de recherche de fonds).

Affectation des coûts indirects

- ▶ Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles du siège :
 - affectation de 100 % de la rémunération et des charges du directeur général et de son assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20 % au titre des charges diverses), le solde des charges de la direction générale étant réparti sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
 - affectation de 50 % de la rémunération et des charges des autres membres du CDG et de leur assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20 % au titre des charges diverses), le solde étant réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
 - affectation des charges des autres directions fonctionnelles sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles. Cette clé est calculée en fonction du rapport des charges des missions sociales sur le total des emplois.

J.3. DÉTERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Affectation des ressources aux emplois

- ▶ Dans un premier temps, des affectations directes des ressources non GP (y compris la part non GP de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs) aux emplois (retraités des reports en fonds dédiés de l'exercice) sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide sociale à l'enfance aux missions sociales ou les subventions et financements publics, ainsi que les autres produits non liés à la générosité du public, comme les participations des familles et les prestations de formation).
- ▶ Dans un second temps, les ressources collectées restant à affecter le sont en priorité aux missions sociales restant à financer et ventilées sur les différentes missions sociales au prorata des charges restant à financer.
- ▶ Le solde après ces affectations définit la part de générosité du public de chaque rubrique du CROD.

Détermination des dotations et reprises de provisions de la générosité du public

- Ne sont retenues dans ces rubriques que les dotations ou reprises de provisions sur des actifs issus de la GP ou sur des risques liés à la GP (provision pour moins-value sur portefeuille financier par exemple).

Reports et utilisations des fonds dédiés de l'exercice de la générosité du public

- Cette rubrique concerne principalement les fonds dédiés sur les dons et le mécénat.

J.4. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

- La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la fondation est répartie de la façon suivante :
 - missions sociales pour 784 K€ regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle ;
 - frais de fonctionnement pour 451 K€ représentant les contributions d'expertises ;
 - frais de recherche de fonds pour 1,060 K€ représentant les contributions de notoriété et ressources.



K. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est présenté selon le modèle prévu par l'article 432-17 du nouveau règlement comptable.

Données exprimées en millions d'euros.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	126,5	117,5	1. Ressources liées à la générosité du public	165,3	171,1
1.1. Réalisées en France	124,9	116,0	1.1. Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	112,3	103,2	1.2. Dons, legs et mécénats	145,1	146,9
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	12,6	12,8	Dons manuels	42,0	39,5
1.2. Réalisées à l'étranger	1,6	1,5	Legs, donations et assurances-vie	101,7	106,1
Actions réalisées par l'organisme			Mécénat	1,4	1,3
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	1,6	1,5	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	20,2	24,2
2. Frais de recherche de fonds	28,4	27,6	(dont actifs immobiliers et financiers)	14,1	18,0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	25,6	24,8			
2.1.1. Frais de collecte	19,4	19,3			
2.1.2. Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	6,2	5,5			
2.2. Frais de recherche d'autres sources	2,8	2,9			
3. Frais de fonctionnement	5,2	6,1			
Total des emplois	160,1	151,2	Total des ressources	165,3	171,1
4. Dotations aux provisions et dépréciations	0,5	2,0	2. Reprises de provisions et dépréciations	0,9	1,3
5. Report en fonds dédiés de l'exercice	4,1	1,2	3. Utilisations de fonds dédiés antérieurs	1,2	1,5
Excédent de la générosité du public	2,7	19,4	Déficit de la générosité du public		
Total	167,4	173,8	Total	167,4	173,8
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	29,2	47,9
			Part des résultats antérieurs sous gestion contrôlée refusée par les tiers financeurs	-4,5	-2,1
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2,7	19,4
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-23,8	-27,6
			(+) Nouveaux emprunts et (-) remboursement d'emprunts liés à la générosité du public de l'exercice	-12,8	-27,0
			Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées GP	18,5	18,5
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	35,3	29,2



ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions volontaires en nature	2024	2023	Contributions volontaires en nature	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales	33,9	31,5	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	35,4	32,8
Réalisées en France	33,9	31,5	Bénévolat	2,0	2,0
Réalisées à l'étranger	0,0	0,0	Prestations en nature	32,2	29,9
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	1,1	0,9	Dons en nature	0,9	1,0
3. Contributions volontaires au fonctionnement	0,5	0,5			
Total	35,4	32,8	Total	35,4	32,8

À l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2. Il convient donc de se reporter au chapitre J, ci-avant, pour les informations relatives à son élaboration et à l'affectation des coûts.

Comme pour le compte de résultat par origine et destination, la rubrique 2.1. « Frais de recherche de fonds » a été divisée en deux catégories : « Frais de collecte » et « Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP ».

K.1. VENTILATION DES MISSIONS SOCIALES FINANÇÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Missions sociales	Total (en M€)	Dont financé par la générosité du public (en M€)
Soutien aux familles – Petite enfance	3,6	2,6
Lutte contre le décrochage scolaire	51,9	32,0
Insertion/Formation 16-25 ans	134,6	63,5
Protection de l'enfance	335,5	27,9
Anciens	0,6	0,4
Total	526,2	126,5

K.2. VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Fonds dédiés liés à la générosité du public (en M€)	2024	2023
Début d'exercice	5,2	5,4
Utilisation	-1,2	-1,5
Report	4,1	1,2
Fin d'exercice	8,1	5,2



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Apprentis d'Auteuil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fondation Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Apprentis d'Auteuil

40 rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration de la fondation Apprentis d'Auteuil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Apprentis d'Auteuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes J et K de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Fondation Apprentis d'Auteuil

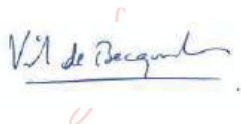
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 27 mai 2025

KPMG SA



Vincent De Becquevort
Associé



Signé par **Thierry Champion**

Thierry Champion
Associé



LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR

Apprentis d'Auteuil
Œuvre d'Église
Fondation reconnue d'utilité publique

40, rue Jean de La Fontaine
75781 Paris Cedex 16

